LE MONT sur Lausanne

Préavis n° 08/2023

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le

Préavis n° 08/2023 : Demande de création d'un poste au Service de l'urbanisme
(Municipal responsable du dossier : M. Daniel Besson)

Réponse au préavis N°8/2023 : demande de la création d'un poste au Service de l'urbanisme (municipal responsable du dossier : M. Daniel Besson). La commission a tenu séance le lundi 24 avril 2023 en présence de M. Daniel Besson, Municipal. Elle remercie ce dernier d'avoir répondu à ses questions. La commission s'est constituée comme suit :

La présidente :	Roxane Berger
Le rapporteur :	Bertrand Martinelli
Les membres :	Alain Chabloz
	Anne-Sophie Hamoir
	Richard Nicole
	Natalie Betscha
	Pietro De Gregorio

Audition de Monsieur le Municipal

La présente commission a auditionné Monsieur Daniel Besson, Municipal en charge du dicastère Ressources et Cohésion, et entendu ses explications sur la raison de ce préavis. Il ressort que ce poste (60%) ne figure pas dans le plan des postes au budget 2023, mais une demande était envisagée au niveau du plan des postes du budget 2024. Il est relevé qu'une personne intervenant déjà dans ce dossier et connaissant bien le cadre du suivi du SAF pourrait être disponible.

Concernant l'internalisation du poste au niveau de la commune, celle-ci a été évoquée avec la COFIN notamment sur la manière de faire pour la mise en œuvre de cet engagement interne encore en 2023.

Sur le fond, la mesure proposée d'internaliser permet à la fois de renforcer la commune dans l'accompagnement de ce dossier, qui relève de connaissances spécifiques, et également de mieux gérer les questions de représentation et de délégation de la commune dans ce dossier.

De plus, le principe d'internaliser ce poste est aussi une manière d'être moins dépendant de mandataires externes et donc de diminuer aussi le temps et les coûts de suivi du mandat en lui-même.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc propose à l'unanimité au Conseil

- D'octroyer un poste pour la coordination du Syndicat des améliorations foncières (SAF) à hauteur de 0.6 EPT à compter du 1er septembre 2023.
- D'autoriser la Municipalité à comptabiliser ces charges supplémentaires dans le département 420 - Urbanisme (comptes 3011.00/3030.00/3040.00).

Le Mont-sur-Lausanne, le 4.5.2023

	Prénom et nom	Signature
La présidente :	Roxane Berger	
Le rapporteur :	Bertrand Martinelli	